

Liminaire commune aux CAPL N°2 et 3 Mouvement local des Contrôleurs et mouvement local des agents de la DDFIP Saône et Loire FF et GP

Monsieur le président,

Depuis de nombreuses années, les administrations de Bercy subissent les fourches caudines des suppressions d'emplois qui se chiffrent aujourd'hui à plusieurs dizaines de milliers d'emplois, près de 25 000 pour être plus précis.

Pour en rajouter, le gouvernement a annoncé qu'il allait procéder à une revue des missions qui sélectionnerait les missions qui méritent de rester dans le giron de l'Etat en tant que missions régaliennes et certains seraient abandonnées, sinon repensées dans leur mode fonctionnement. Solidaires Finances Publiques revendique que la Direction Générale des Finances Publiques demeure une grande Administration d'Etat à grand réseau pour assurer une justice fiscale, sinon sociale en direction de tous les usagers, et qu'elle soit à nouveau parmi un ministère prioritaire avec les autres administrations financières constituant le Ministère des Finances, de l'Economie et de l'industrie.

Ce contexte nous rappelle que les mouvements d'affectation locale deviennent un exercice de plus en plus difficile pour l'ensemble de nos directions locales au niveau de la DGFIP, car nous avons atteint l'os en terme de suppressions d'emplois. Tous les services sont en souffrance et ont besoin de l'arrivée d'agents pour pouvoir fonctionner de manière correcte.

Concernant cette CAP, Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution des postes doit se faire sur la base de la demande des agents, départagés entre eux par l'ancienneté administrative. Toute autre notion qui reposerait sur une appréciation subjective sera fermement condamnée par notre syndicat. Nous persistons à penser qu'un agent est bien plus efficace et plus à l'aise dans ses conditions de travail sur un poste qu'il a librement choisi. Enfin pour accepter le fait de ne pas obtenir sa mutation, un agent doit en comprendre les raisons : seul un critère objectif tel que l'ancienneté répond à cette exigence.

Nous réaffirmons les droits des agents en matière de temps partiel qui ne peuvent être remis en question pour des raisons de sous-effectif.

Nous rappelons que pour notre organisation, le rôle des élus en CAP Locale consiste à la fois à :

- vérifier la régularité du mouvement local au regard des règles d'affectation,
- vérifier la situation des effectifs sur chaque structure et résidence et s'assurer ainsi que les moyens de fonctionner sont bien donnés aux services,
- s'assurer de l'application de garanties éventuelles,
- de présenter et défendre les dossiers des agents avec toutes les données disponibles.

Nous estimons donc que, pour remplir correctement notre mandat, nous devons disposer de tous les éléments utiles à la confection du mouvement :

- situation des effectifs avant et après mouvement local,
- TAGERFIP avec l'état nominatif des agents et les temps de travail choisis,
- L'état des vacances des postes ayant servi de base à l'élaboration du mouvement,
- La copie des fiches de vœux mentionnant l'ancienneté détenue par les agents au 31/12 de l'année N-1.

Nous souhaiterions également que l'administration communique officiellement les décisions de gestion qu'elle entend prendre (affectation des ALD, des EDRA, des éventuels détachements pour lesquels nous réitérons notre ferme opposition sauf en cas de problème social grave), ainsi que les fiches de souhaits des agents en question, en amont de cette CAP L pour permettre à nos élus d'avoir toutes les informations pour la meilleure lecture du mouvement local avec tous les paramètres.

Monsieur le Président, nous avons conscience de la difficulté de l'exercice du mouvement local pour satisfaire l'ensemble des agents mais notre organisation syndicale continuera encore et toujours à veiller à ce que tous les agents obtiennent la meilleure satisfaction dans leur intérêt et celui des services dans l'observation et le respect des règles de gestion.

Nous remercions donc nos collègues des bureaux RH de leur disponibilité dont ils ont fait preuve à notre égard durant la consultation, malgré les difficiles conditions d'exercice de leur missions avec des moyens contraints.